

Le CSP c'est quoi?

Le **Contrat de Sécurisation Professionnelle** est un ensemble de mesures destinées à favoriser un reclassement accéléré vers l'emploi pour les licenciés économiques.

Durée :
12 mois

Modalités :
Distanciel/Présentiel

Objectif du CSP

Le CSP a pour objet l'organisation et le déroulement d'un Plan de Sécurisation Professionnelle (PSP) pouvant comprendre :

- Des mesures d'accompagnement
- Des mesures d'évaluation des compétences
- Des actions de formation
- Des périodes de travail en entreprise rémunérées

Déroulement du CSP

Entretien de pré-bilan
J0

Entretien Bilan d'étape
Mois 4

Entretien de bilan final
Mois 12 ou 13 ou 14

Formalisation du PSP
4 à 8 semaines

Phase 1

Elaboration du projet professionnel et formalisation du PSP

Phase 2

Mobilisation et accompagnement
Parcours reclassement / reconversion / création d'entreprise

Contenu

Entretiens individuels



Webinaires



41 Ateliers thématiques



Sessions de DMA



Travail en autonomie



Work' Cafés



3 modalités d'accompagnement

- Modalité Renforcée
- Modalité Guidée
- Modalité Autonome

3 parcours

- Reclassement
- Reconversion
- Création d'entreprise

Avantages du CSP

- ✓ Accompagnement personnalisé
- ✓ Indemnisation avantageuse
- ✓ Actions de formation et reconversion
- ✓ Possibilité de cumuler emploi et CSP
- ✓ Aide à la création d'entreprise

A disposition

Espaces hub et créativité en libre accès

Espaces pouvant accueillir des groupes de travail



Postes informatiques connectés à internet, ressources digitales



Environnement isolé du bruit



Communautés virtuelles

Echanges entre pairs sur la plateforme numérique sur des thématiques diverses

